



AVIS PUBLIC

RELATIF AU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

En conformité avec l'article 176.1 du Code municipal, avis est par le présent donné, par la soussignée, que le rapport financier du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le trente et un décembre deux mille dix (31 décembre 2019) sera déposé lors de la session ordinaire du conseil qui se tiendra le 20 avril 2020.

DONNÉ à Labelle, ce neuvième jour d'avril deux-mille-vingt (9 avril 2020).

La secrétaire-trésorière et directrice générale,

Claire Coulombe